



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Novembre 2022

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 16 Présents : 12 Procurations : 4

Présents :

- Mesdames ABADIE, DELFINI, LACROIX, MARTELOZZO, POUJAL, RUBIO, SAVARD
- Messieurs CANDIARD, GOUZY, KLEIN-MEYER, PERIN, RAGOT

Absents excusés :

- Monsieur BRISARD donne procuration à Madame ABADIE
- Monsieur DASSIEU donne procuration à Madame RUBIO
- Monsieur KLIMACEK donne procuration à Monsieur RAGOT
- Monsieur SUEL donne procuration à Monsieur PERIN

Absents :

- Mesdames CAZENEUVE, FRITZ
- Monsieur DAUBA

Secrétaire de séance : Véronique DELFINI

Début de séance : 20h49

1.Approbation du Compte-rendu du 14 septembre 2022

Madame la Maire informe que la modification concernant Monsieur RAGOT a été faite.

Concernant la défense incendie, Monsieur Candiard précise qu'il n'y a pas un retard mais un manque dans la plaine, et qu'il n'y aura pas de consultation du Conseil municipal à chaque nouvelle installation de poteau incendie proche d'une canalisation correctement dimensionnée.

Vote : unanimité

2.Délibération pour la révision CLECT CCGT pour le service à la personne, PLU et L'ISLE-JOURDAIN 2022

Madame la Maire informe rappelle les éléments envoyés en pièces jointes avec le mail de convocation.

- Facturation de la CCGT pour le PLU : Il y a une baisse de la facturation, la CCGT ne passe plus par un bureau d'études extérieur, et le nombre de dossier a été également moins important.
- Service à la personne : Madame la Maire explique que c'est un service en déficit ; déficit qui est réparti entre toute les communes en fonction du nombre d'heure dont des habitants ont bénéficié. Pour Pujaudran, cela représente 7275€ ((70000 : 10794) x 1121h) arrondi à 7270€.



- Commune de l'Isle-Jourdain : Modification de mise à disposition du personnel ALAE de la commune. Cela n'a aucun impact pour Pujaudran.

Vote : unanimité

3.Délibération concernant l'extinction des lumières sur les axes déjà définis par le Conseil municipal

Madame la Maire rappelle qu'en février 2022, le Conseil municipal avait déjà discuté des secteurs à éteindre mais il faut une délibération pour que cela puisse être réalisé sur le terrain.

Suite à une discussion, le Conseil municipal décide d'éteindre tout le village (bourg et plaine) de minuit à six heures, sauf avenue de Gascogne et avenue Victor Capoul.

Vote : unanimité

4.Délibération pour la participation des frais de scolarité d'une classe ULIS à L'ISLE-JOURDAIN

Madame la Maire explique que ce sont des frais de scolarité de deux enfants de la commune scolarisés dans une des classes ULIS (Unité localisé pour l'inclusion scolaire). La somme est de 1843€ contre 1874 € en 2021.

Vote : unanimité

5.Délibération pour les chèques cadeaux des agents

Madame la Maire propose de renouveler comme en 2021 la somme allouée et de donner à tout le personnel communal (titulaires, non titulaires et contractuels) ainsi qu'à leurs enfants de 0 à 16 ans sans distinction non plus.

Pour rappel, la somme est de 40 € par enfant et de 50€ par agent.

Vote : unanimité

6.Délibération pour le Congrès des Maires 2022

Madame la Maire explique que la Trésorerie demande une modification sur la délibération de l'an dernier.

Madame la Maire demande au conseil qui serait intéressé pour y aller.

Madame Rubio Marie-Louise, Monsieur Rémy Brisard, Monsieur Daniel DASSIEU se proposent, et feront donc le déplacement.

Madame la Maire propose de faire la modification demandée et de faire en sorte que cette délibération soit effective jusqu'en 2026.

Pour Madame la Maire, tous les frais sont pris en charge par la Région Occitanie.

Vote : unanimité



7.Délibération pour la décision modificative pour les charges du personnel

Madame la Maire rappelle que les éléments ont été envoyés en pièce jointe avec le mail de convocation.

Elle explique qu'il y a un changement comptable à faire parce que des éléments n'avaient pas pu être pris en compte dans le budget prévisionnel 2022, les événements étant postérieurs au vote du budget.

Il y a eu :

- des augmentations obligatoires d'indice (avril et août),
- une bonification pour les secrétaires de mairie
- une aide exceptionnelle de 100€ pour tous les agents (février)
- des arrêts maladies pour 3 agents communaux en attente de remboursements par l'assurance.

Il faut faire un transfert de compte d'un peu moins de 25 000€.

Vote : unanimité

8.Délibération pour choisir un nom pour l'adresse du nouveau lotissement chemin de l'Autan

Un nom doit être donné à l'impasse du lotissement Chemin de l'Autan, notamment pour l'obtention des permis de construire.

Après plusieurs propositions et discussion, le Conseil municipal décide de choisir « **impasse des eucalyptus** » en lien avec le champ d'eucalyptus qui existait sur Pujaudran en face du terrain où le lotissement se trouve.

Vote : unanimité

9.Questions diverses

- Commémoration du 11-novembre

La commémoration aura lieu le dimanche 13 novembre en présence de la philharmonie de l'Isle-Jourdain.

La commémoration sera couplée avec l'inauguration des bâches exposées dans la mairie sur les athlètes Olympiques et Paralympiques gersois en présence de Christian Fauré dont une bâche lui rend hommage. Seront également présents Philippe Dupouy, Président de Département du Gers, David TAUPIAC Député du Gers et Guy GLARIA Président du Comité Olympique et sportif du Gers.

- Noël des aînés

Un spectacle suivi d'une collation sera organisé dans la salle des fêtes du haut le dimanche 18 décembre 2022.

Pour ceux qui ne viennent pas, un colis leur sera distribué.

La présence de l'équipe municipale est souhaitée parce que par tradition, un membre du Conseil mangeait à une table et en assurait le service.

Il restera à voir l'organisation de l'évènement : tables, décoration, collation...

- Énergie

Echanges autour du sujet de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Madame la Maire indique aussi que la commune va étudier l'isolation des combles de l'école.



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Novembre 2022

Conseillers municipaux en exercice: 19

Votants : 16 Présents : 12 Procurations : 4

Le conseil municipal décide de sensibiliser les associations et les utilisateurs des locaux communaux.

➤ Exposition mairie

La mairie avec l'association PEP'S organiseront une exposition itinérante dans la mairie le samedi 19 novembre.

➤ Ordures ménagères

Le directeur technique est venu. Il a fait le tour de la commune avec deux élus. Un de ces élus informe le Conseil municipal que le syndicat des eaux peut prendre en charge une partie des aménagements à hauteur de 2000 €. Des devis ont donc été faits pour le chemin de l'Autan et pour le chemin de l'herbe route de Fontenilles.

Madame la Maire et plusieurs élus ont constaté que les collecteurs de déchets recyclables (jaunes) sont souvent pleins. Il serait peut-être nécessaire de doubler la capacité de certains lieux.

Le SICTOM indique qu'il est possible d'installer une colonne derrière l'église. Le Conseil municipal valide la proposition.

Fin de séance : 22h20

La secrétaire de séance

Véronique DELFINI

A blue ink signature consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes.

Madame la Maire

Muriel ABADIE

A blue ink signature with a large, stylized initial 'M' and several vertical strokes.